



SYNDICAT du SOUTIEN SCOLAIRE
Chemin-du-Roy (CSN)

RAPPORT ANNUEL DES ACTIVITÉS DU SYNDICAT 2016-2017

PLAN D'ACTION 2017-2018



Votre comité exécutif

Gabrielle Messier, présidente
Cynthia Lemay, trésorière
Odette Brûlé, secrétaire
Pascale Dufresne, vice-présidente
Martine Gervais, vice-présidente
Luc Pellerin, vice-président

Document adopté à l'assemblée générale du 28 novembre 2017

INTRODUCTION

Le Syndicat du soutien scolaire Chemin-du-Roy (CSN) représente, comme son nom l'indique, le personnel de soutien de la Commission scolaire du Chemin-du-Roy. Il est issu de la fusion des syndicats du personnel de soutien des commissions scolaires de Trois-Rivières et Samuel-de Champlain, auxquels s'est ajouté le personnel de soutien des commissions scolaires de Chavigny et De Grandpré au moment de la fusion des commissions scolaires en 1998. Il compte plus de 1000 membres.

La CSN compte environ 300 000 membres provenant principalement du Québec. C'est la centrale qui compte le plus de membres au niveau du secteur public et parapublic. Le territoire de la CSN est divisé au Québec en 13 régions dont celle du Cœur-du-Québec, qui comptent près de 16 500 membres et où nous sommes l'un des 107 syndicats.

Par nos cotisations syndicales, nous nous assurons d'avoir tous les services nécessaires à la défense de nos conditions de travail, mais aussi à la défense de nos droits de citoyen avec les interventions politiques de la CSN. Pour la CSN, ses membres doivent non seulement avoir de bonnes conditions de travail, mais aussi de bonnes conditions de vie (soins de santé, éducation, assurance emploi, etc.).

Plus près de vous, les membres de votre comité exécutif s'assurent que votre convention collective est respectée, que votre employeur voit à un milieu de travail sain et exempt de danger et il voit aussi à la défense de vos droits. Il tente de développer une vie syndicale et surtout de vous permettre de vous exprimer et de faire vos choix.

Pour se faire, votre syndicat dispose d'un local situé à l'École Saint-Paul où vous pouvez rejoindre une personne officielle pour répondre à vos questions et résoudre les difficultés auxquelles vous pouvez faire face. Chaque dossier est traité de façon confidentielle par les personnes officielles que vous avez élues lors des assemblées générales qui se tiennent au moins une fois par année.

Malheureusement, un rapport annuel traite de certains dossiers davantage collectifs, mais il ne faut pas ignorer notre première mission qui est de répondre aux nombreuses demandes que nous recevons chaque jour, par téléphone ou par courriel. Nous ne pouvons passer sous silence cette portion de notre occupation du temps qui est majeure. Elle consiste à accueillir près d'une dizaine de questionnements, de plaintes, et ce, chaque jour et d'en faire le suivi. Certains dossiers nous demandent parfois plusieurs validations.

Comme nous sommes également des travailleurs détenant un poste de personnel de soutien, nous provenons de différents milieux de travail et notre expérience est aussi différente. Nous, les membres du comité exécutif, nous devons nous approprier la convention collective et toutes ses nombreuses subtilités, ce qui n'est pas toujours simple. Dans un contexte de compressions budgétaires pour l'employeur, les dossiers sont probablement plus nombreux et les demandes sont exigeantes. Le temps et l'expérience permettront à chacun de faire valoir ses forces et de les mettre à profit. Nous sommes remplis de bonne volonté et espérons offrir le meilleur service aux membres de notre syndicat, en tenant compte des différentes contraintes (humaines et financières) avec lesquelles nous devons composer.

Solidarité,

Votre comité exécutif

1. Dossiers provinciaux

1.1. Convention collective provinciale

Notre convention collective ayant été signée 30 juin 2016, les montants associés à la rétroactivité ont été versés sur la paie du 9 septembre 2016.

Un acquis dans cette convention pour les ouvriers spécialisés a toutefois pris quelque temps à se conclure. Plusieurs démarches ont été faites par votre syndicat avant que la commission finisse par consentir cette prime à tous les ouvriers spécialisés de la commission. Il reste quelques points à résoudre par le secteur public, soit le paiement des primes lorsque la personne salariée est en invalidité. Des griefs ont été déposés afin de préserver les droits de ces personnes.

1.2. Les assurances collectives

Lors de la négociation provinciale, des montants supplémentaires ont été obtenus pour le milieu de la santé et de l'éducation, argent consacré exclusivement pour les assurances collectives. Au niveau de l'éducation, c'est un montant de 4 millions par année qui est partagé entre les cégeps et le secteur scolaire. Comme le Secteur scolaire est détenteur de sa police d'assurances collectives, une proposition a été faite afin de consacrer une partie de cet argent pour les primes. C'est ainsi qu'en 2017, les membres ont eu un congé de prime de 5.3 %, ce qui a eu pour résultat de maintenir les coûts des assurances et de ne pas avoir d'augmentation de tarif.

2. Dossiers locaux

2.1. La négociation des ententes locales

Un des dossiers majeurs de 2016-2017 était la négociation des ententes locales. Le comité syndical de négociation s'est donc mis à la tâche en décembre 2016 afin de préparer un projet de négociation.

Une des premières étapes fut donc la consultation des membres le 16 novembre 2016 et le 13 décembre 2016 pour le secteur des services de garde, ce qui a permis au comité de négociation de préparer un projet de négociation qui fut présenté à l'assemblée générale qui s'est tenue le 17 janvier 2017.

Il y a eu 7 rencontres de négociations qui ont débuté le 24 février 2017 pour se terminer de façon très abrupte le 9 mai 2017 par le retrait de la partie patronale de la table de négociation.

Ce n'est que le 28 septembre 2017, suite à une proposition de l'assemblée générale du 31 mai que la commission acceptait de se rasseoir à la table de négociation pour reprendre la négociation.

2.2 L'entente cartes de membres

C'est en 2013 que débutait cette saga concernant la signature des cartes de membres lorsque le syndicat, ayant de la difficulté à obtenir ses cartes d'adhésion, déposait un grief. L'article 3-7.04 de la convention stipule que la Commission doit remettre le formulaire d'adhésion aux personnes nouvellement embauchées et le transmettre au syndicat une fois complété.

Depuis 2013, plusieurs étapes ont été franchies. Tout d'abord, une médiation de laquelle est sortie une entente pour un an, le temps d'éprouver la nouvelle méthode mise en place. Quelques renouvellements de cette entente avec quelques modifications permettant d'améliorer le processus qui devait être efficace.

En négociation, le syndicat a fait une proposition à la commission qui lui a paru intéressante et à laquelle elle était prête à souscrire. C'est dans le cadre de la négociation que se règlera ce dossier.

2.3. La réorganisation du Service des ressources matérielles

La réorganisation du Service des ressources matérielles s'est poursuivie en 2016-2017. Lors de la présentation du plan des effectifs en mai 2017, plusieurs personnes ont vu leur poste modifié (changement d'école, changement de statut, etc.) avec le résultat que 2 postes sont passés de cycliques à non cycliques et que 2 postes de menuisier ont été transformés en postes d'ouvriers certifiés d'entretien.

2.4. Uniformisation dans les services de garde avec ajout de balises

La commission scolaire a poursuivi son implantation des balises en peaufinant celles-ci. Le 11 mai 2017, Gabrielle Messier assistait à une rencontre de l'employeur en présence des techniciennes en SDG. Lors de cette rencontre, l'employeur indiquait les nouveaux critères des balises qui seraient en application pour la confection des horaires pour la prochaine année scolaire. Nous avons au préalable donné nos commentaires à l'employeur, que nous avons recueilli auprès des membres lors d'une assemblée du secteur des SDG.

2.5 Reclassements

Trois personnes ont fait une demande de reclassement en 2016-2017 et une seule de ces personnes a vu sa demande acceptée.

3. Les comités de travail

3.1. Le Conseil syndical

Ce comité est composé de personnes provenant des secteurs professionnels et leurs conseils sont très judicieux.

Secteur
administratif



Alain Martel

Manon Deschenes

Manon Thérour

Secteur
soutien
manuel



Guy Lebrun

Robert Gauthier

Pierre-Yves Richard

Secteur adaptation scolaire



Bianka Laurencelle



Caroline Bellot



Diane Parent

Secteur service de garde



Annie Laflamme



Mélanie Bellerive

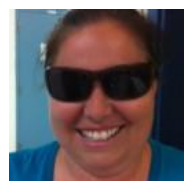


Amélie Ross-Désilets

3.2. Comité des services de garde :

Avec comme responsable du comité, la présidente Gabrielle Messier, le comité était formé des personnes suivantes :

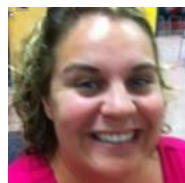
Dominique Arsenault Montembeault, éducatrice en SDG
Claire Lafleur, éducatrice en service de garde
Catherine Rivard, technicienne en service de garde
Simons Adams, éducateur en service de garde



Dominique A,
Montembeault



Claire
Lafleur



Catherine
Rivard



Simon
Adams

Le comité s'est réuni le 27 juin 2017. Lors de cette rencontre, le comité a travaillé notamment :

- sur la vérification des horaires et le plan des effectifs
- sur l'application des nouvelles balises
- sur l'organisation des assemblées de ce secteur.

L'assemblée du secteur service de garde, pour sa part, s'est tenue le 28 juin 2017

3.3. Comité adaptation scolaire :

Sous la responsabilité de la vice-présidente Martine Gervais, le comité ad hoc en adaptation scolaire s'est rencontré le 2 juin 2017 pour faire la vérification du plan des effectifs. Les personnes présentes étaient Pascale Dufresne, technicienne interprète, ainsi que Martine Gervais, Bianka Laurencelle et Caroline Bellot, techniciennes en éducation spécialisée.



Pascale Dufresne



Martine Gervais



Bianka Laurencelle



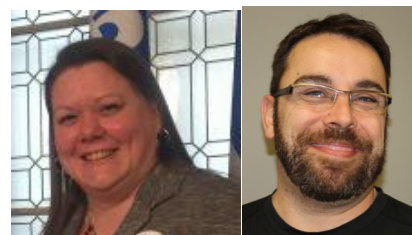
Caroline Bellot

De plus, une version par ancienneté a été produite pour faciliter la tâche des personnes lors de la séance d'affectation. Une assemblée de secteur a eu lieu le 14 juin 2017.

3.4. Comité de perfectionnement :

La clause 5-7.00 de notre convention collective détermine un budget que la commission scolaire doit mettre à l'usage du personnel de soutien pour de la formation et du perfectionnement, budget correspondant à un dollar par équivalent temps complet. En 2016-2017, les membres de notre syndicat disposaient d'un montant de 67 966 \$ autant pour les perfectionnements collectifs, qu'individuels.

Les membres de ce comité paritaire, Gabrielle Messier et Luc Pellerin, en collaboration avec la partie patronale, veillent à autoriser les demandes de perfectionnement que les membres du syndicat font parvenir au service des ressources humaines.



En 2016-2017, quelques perfectionnements collectifs ont été organisés par le syndicat afin de mieux répondre aux besoins des membres :

- Un perfectionnement offert sur plusieurs journées pour les techniciens interprètes qui a eu lieu de février à mai 2017
- Poursuite et fin du Microprogramme en accompagnement du personnel éducatif pour les SDG. 7 personnes ont obtenu leur diplôme.
- Les perfectionnements Word et Excel avancés ont également été offerts, pour des raisons de logistiques ils seront reportés en 2017-2018

4. Rencontres

4.1. Conseil des commissaires et comité exécutif

Afin de se tenir au courant des décisions de la commission scolaire, les membres du comité exécutif assurent, chacun leur tour, une présence au Conseil des commissaires et au comité exécutif des commissaires.

	Comité exécutif	Conseil des commissaires
Conseil des commissaires et comité exécutif	28 septembre 2016 26 octobre 2016 30 novembre 2016	14 septembre 2016 12 octobre 2016 9 novembre 2016 14 décembre 2016
	25 janvier 2017 22 février 2017 29 mars 2017 26 avril 2017 10 mai 2017 24 mai 2017 14 juin 2017	25 janvier 2017 8 février 2017 15 mars 2017 12 avril 2017 10 mai 2017 14 juin 2017

4.2. Les instances

Par notre affiliation à la CSN, nous sommes conviés à participer à plusieurs instances auxquelles notre délégation a droit de parole et de vote. Cette année était l'année du congrès de la fédération soit la FEESP qui s'est tenu du 1^{er} au 5 juin 2015 à Rimouski. Ce congrès, sous le thème DEBOUT ! EN ACTION ET SOLIDAIRES, avait pour but de dresser les grandes orientations de la fédération pour les trois prochaines années.

	Conseil central	FEESP	Secteur scolaire
2016	3 novembre 2016		12 et 13 octobre 2016
2017	22 mars 2017 10 mai 2017	24 mars 2017	26 et 27 avril 2017

Du 5 au 9 juin 2017, a également eu lieu le congrès de la CSN. Ce congrès vise à définir les grandes orientations de la CSN et a lieu tous les 3 ans. La présidente, Gabrielle Messier et la vice-présidente, Pascale Dufresne ont assisté à ce congrès qui avait comme thème : « Visez loin, visez juste ».

4.3. Les lieux de décisions des membres

Dans nos statuts et règlements, des mécanismes sont prévus afin que tous les membres puissent s'exprimer et prendre les décisions pour l'avenir du syndicat. Que ce soit pour décider de nos conditions de travail ou des personnes qui vous représenteront, vous avez votre mot à dire. Voici donc les rencontres que nous avons tenues cette année :

RENCONTRES LOCALES (du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017)				
	Assemblée générale	Conseil Syndical	Comité exécutif	Assemblée de secteur
2016	16 novembre 2016	7 novembre 2016 14 décembre 2016	6 et 7 juin 2016 12 juillet 2016 30 août 2016 20 septembre 2016 3 novembre 2016 6 décembre 2016	Ouvriers spécialisés 20 octobre 2016 Services de garde 13 décembre 2016
2017	17 janvier 2017 31 mai 2017	12 janvier 2017 30 mai 2017	16 janvier 2016 7 février 2017 21 mars 2017 25 avril 2017 23 mai 2017	Ouvriers spécialisés 11 mai 2017 Secteur général 17 mai 2017 Secteur SDG 28 juin 2017 Secteur adapt. scol. 14 juin 2017

4.4. Les rencontres avec l'employeur

Notre convention collective nous donne des moyens pour l'appliquer et se faire entendre si une ou plusieurs de ses clauses n'étaient pas respectées. N'oublions pas que la convention collective est le résultat d'une négociation où les deux parties ont dû faire des compromis. Ces rencontres avec l'employeur permettent de veiller au respect de la convention collective, de régler certains litiges et/ou de faire des mises au point dans d'autres dossiers, de questionner et de faire connaître notre position sur certaines de leurs décisions.

	CRT	Négos	
Rencontres avec les Ressources humaines	9 août 2016 21 octobre 2016 3 avril 2017 12 mai 2017 2 juin 2017	24 février 2017 13 mars 2017 17 mars 2017 27 mars 2017 31 mars 2017 12 avril 2017 9 mai 2017	

	Secteur adaptation scolaire	Secteur Service de garde	Secteur général
Mouvement de Personnel (séance d'affectation)	12 août 2016 17 août 2016 (résiduels) 19 août 2016 (LPE)	18 août 2016 (résiduels) 29 juin 2017	2 juin 2017 <ul style="list-style-type: none">• Opérateurs en informatique• Ouvriers certifiés d'entretien• Techniciens en travaux pratiques• Secrétaires d'école et de centre

5. La formation des personnes offcières

Afin de bien remplir leurs responsabilités syndicales, des activités de formation syndicale ont été suivies par les personnes suivantes :

Formation syndicale		
DATES	FORMATION	PARTICIPANTS
6 et 7 octobre 2016	Ergonomie et troubles musculo-squelettiques	Pascale Dufresne
8 et 9 novembre 2016	Amiante et produits dangereux	Pascale Dufresne et Manon Deschenes
9, 10 et 11 novembre 2016	Prévention pour contrer le harcèlement et la violence au travail	Gabrielle Messier
26 et 27 janvier 2017	Santé psychologique et organisation du travail	Gabrielle Messier
16 et 17 février 2017	Journée de réflexion en santé mentale	Gabrielle Messier et Pascale Dufresne
27 et 28 février 2017	Ergonomie et travail à l'écran	Pascale Dufresne
7, 8 et 9 mars 2017	Action syndicale en prévention	Pascale Dufresne

6. Les dossiers

Le comité exécutif s'est doté d'un plan d'action pour tenter de répondre le mieux possible aux besoins des membres et de maximiser la qualité des services. Voici quelques réalisations de l'année 2016-2017.

6.1. Communication : Journal Le Courrier du Roy : Odette Brûlé, le site web : Luc Pellerin et FACEBOOK : Pascale Dufresne

Cinq parutions ont eu lieu en 2016-2017 pour le Courrier du Roy. Numéro 1 : septembre 2016, numéro 2 : décembre 2016, numéro 3 : février 2017, numéro 4 : mai 2017 et numéro 5 : juin 2017.

Le site web du syndicat www.soutienduroy.ca regorge d'informations autant sur la convention collective que sur la négociation. Le syndicat se fait un devoir de le tenir à jour.

De plus, le groupe FACEBOOK soutienduroy est alimenté par Gabrielle Messier, Luc Pellerin et Pascale Dufresne.

6.2. Mobilisation :

La négociation provinciale étant terminée, il devient difficile de mobiliser les membres, et ce, même pour les assemblées générales où le taux de participation est particulièrement faible. Afin d'aider leurs membres, la FEESP a organisé les 17 et 18 novembre 2016, un Colloque sur la vie syndicale intitulé : Le syndicalisme, c'est mon fort! Gabrielle Messier, Pascale Dufresne, Amélie Ross-Désilets et Simon Adams y ont assisté.

Chaque année, le dernier jeudi du mois de septembre, a lieu, la journée nationale du personnel de soutien. Afin de souligner cette journée importante, votre syndicat a voulu mettre en valeur les talents de chez nous. Une soirée a été organisée au Cabaret Tapis Rouge le 29 septembre 2016 afin d'apprécier nos artistes du personnel de soutien de Chemin-du-Roy. Plus d'une trentaine de personnes ont participé à cette activité remplie de plaisir et quelques membres sont repartis avec un prix de présence.

6.3. Retraite et Fondation : Odette Brûlé et Sylvain Gagnon

La CSN possède un outil très intéressant pour la retraite qui s'appelle Fondation. Des messages sur les babillards et sur votre portail vous ont été envoyés pour vous informer des forfaits disponibles. Ces informations ont également été placées sur notre site web. Des kiosques ont été tenus le 17 février 2017, en avant-midi, à l'Académie les Estacades et en après-midi au Centre de formation professionnelle Bel Avenir.



6.4. Dossier EHDA : Martine Gervais

Deux comités existent concernant les élèves EHDA. Un premier comité prévu à l'article 4-3.00 de notre convention collective par la Loi de l'instruction publique prévoit la participation d'une personne représentant notre syndicat dans ce comité. Il y a eu 3 rencontres soit les 27 septembre 2016, le 11 avril 2017 ainsi que le 8 juin 2017.

Notre syndicat est également représenté dans un autre comité prévu dans la convention collective des enseignants où il y a eu 3 rencontres soit en septembre 2016, le 22 février 2017 et le 26 avril 2017. Ce sont les vice-présidentes Martine Gervais et Pascale Dufresne qui ont participé à ces rencontres.

6.5. Condition féminine : Pascale Dufresne

La vice-présidente Pascale Dufresne, responsable de ce dossier, a participé à une journée de rencontre et de réflexion du Réseau-femmes de la FEESP le 1^{er} décembre 2016 où elle a pu participer à un atelier : Prendre la parole en public.

Elle a également participé à un 5 à 7 pour la Journée internationale des femmes, le 2 mars 2017, activité organisée par le Conseil central du Cœur-du-Québec.

7. Les griefs et les ententes

En 2016-2017, 39 griefs ont été déposés à la commission scolaire et au greffe de l'éducation pour signifier à la commission qu'elle contrevenait à la convention collective.

Plusieurs demandes d'arbitrage ont été soumises au greffe de l'éducation afin de régler des litiges. Un dossier a été entendu en arbitrage, ce dernier a fait l'objet d'une demande de révision en Cour Supérieure. Malheureusement, le juge a donné raison à l'employeur. Un autre arbitrage a fait l'objet d'une demande de remise de la part de l'employeur et d'autres griefs ont donné lieu à des ententes entre les parties.

Quelques exemples de griefs : plusieurs concernaient l'application de la prime des ouvriers spécialisés, des demandes de reclassements, l'interprétation des frais pour les libérations syndicales, des erreurs de calcul d'heures sur la liste de priorité d'embauche et aussi en lien avec des remises de mesure disciplinaire.

8. Santé et sécurité au travail (SST)

La santé et la sécurité au travail doivent être dans notre vie au quotidien. Chacun d'entre nous doit y être sensibilisé. Un comité se penche sur la prévention et sur les problèmes rencontrés en santé et sécurité du travail. Ce comité compte des membres de différentes classes d'emploi du soutien scolaire.

Pascale Dufresne, vice-présidente responsable
Simon Adams, éducateur en service de garde
Alain Martel, magasinier, classe 1
Manon Deschenes, Technicienne de travaux pratiques
Luc Pellerin, Technicien en éducation spécialisée

- Formations : Le comité SST a continué sa formation pour mieux connaître et s'assurer de la santé et sécurité au travail. Il a aussi assuré une présence à différentes conférences.
- Soutien aux membres : Nous avons continué d'apporter notre soutien aux membres qui avaient besoin d'accompagnement à la CNESST (Commission des normes, de l'équité et de la santé et sécurité au travail).
- Rapports d'accidents : Nous avons assuré un suivi avec le registre des rapports d'accidents. Nous nous sommes servis de ce registre pour appuyer nos revendications au CRT.
- Sécurité : Le comité a ouvert les yeux et les oreilles pour assurer les travailleurs d'une bonne qualité de santé et sécurité au travail.

La vice-présidente, Pascale Dufresne a également participé à la Journée des responsables en Santé et sécurité le 21 octobre 2016, et à une rencontre présentant le Réseau d'Entraide.

9. Plan d'action pour 2017-2018

Votre syndicat met toujours au premier plan l'application de la convention collective et la défense des droits de ses membres autant au niveau des griefs que des dossiers de l'assurance-emploi ou de Santé et Sécurité.

Cependant, pour y arriver, il a besoin d'être informé des problématiques que les membres vivent dans leur milieu. N'hésitez pas à appeler votre syndicat pour vous assurer que votre direction applique bien les règles de la convention collective et soyez assurés de la confidentialité des informations que vous nous transmettez. Et si tout est dans l'ordre, vous serez alors rassurés.

Chacun des membres du comité exécutif se fait un devoir de tenir à jour et de suivre de près ses dossiers autant auprès des membres que pour le bon fonctionnement du syndicat. Ces dossiers occupent une bonne partie du temps des personnes offiçières.

Cependant, un effort spécial sera mis sur les dossiers suivants :

- Un dossier majeur entrepris en 2016-2017 et n'a pas atteint l'étape finale, soit la **négociation des ententes locales** qui ont pris fin avec la convention collective 2010-2015. Comme mentionné plus tôt, la partie patronale a mis fin à la négociation. Le syndicat compte résoudre cette impasse en 2017-2018 et reprendre la négociation le plus rapidement possible à l'automne afin de parvenir à la signature de nouvelles ententes locales.
- En 2017-2018, le syndicat souhaite faire une tournée de tous ses établissements afin de rencontrer un maximum de ses membres et discuter avec eux, des services qu'ils souhaitent recevoir de leur syndicat, les raisons de la faible participation aux assemblées syndicales.
- Pour 2017-2018, Le Courrier du Roy devrait être présent plus souvent. En effet, 6 parutions sont prévues pour mieux vous informer.
- Une rencontre avec **les nouveaux membres** s'est avérée très positive par le passé. L'expérience sera donc renouvelée cette année.
- L'application des nouvelles **balises en services de garde** nécessitera des ajustements que le syndicat surveillera de près.
- Des **perfectionnements collectifs** seront organisés notamment :
 - en informatique avec des cours de Word et Excel,
 - en français pour permettre à tous de mieux écrire son français et aider ceux qui doivent passer le test de français de la commission scolaire
 - pour le RREGOP et la RRQ afin de mieux outiller ceux qui planifient leur retraite.
 - A.P.I.C. pour les personnes intervenant auprès des élèves en trouble de comportement
- Le comité en SST poursuit ses objectifs qu'il souhaite réaliser durant la prochaine année :
 - Demande du projet de négociation locale : obtenir un comité paritaire en santé et sécurité avec la commission scolaire.
 - Informer les membres par le biais du journal Le Courrier du Roy
 - Souligner la semaine de la SST qui a lieu en octobre et le 28 avril 2018

Merci à toutes les personnes qui s'impliquent au conseil syndical, au comité service de garde, adaptation scolaire, santé et sécurité au travail, de vérification et aussi.